

## L'entreprise Lubrizol mise en examen pour déversement de substances nuisibles et « atteinte grave » à la santé et à l'environnement

Le 26 septembre 2019 à Rouen, un incendie démarre sur les sites des entreprises Lubrizol, fabricant d'additifs pour lubrifiants, et Normandie Logistique, société de transport routier. La ville de Rouen se réveille alors sous un important nuage de fumée toxique et odorante. Selon le rapport du gouvernement, cet incendie n'a pas engendré de pollution significative de l'air et de l'eau ou mettant en danger la santé des citoyens<sup>1</sup>. Néanmoins, c'est plusieurs milliers de tonnes de produits dangereux qui ont brûlé<sup>2</sup>. Un mois après le départ de feu, une enquête judiciaire est ouverte contre X pour sept chefs d'accusation dont notamment « destruction involontaire par incendie due à la violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence » et « mise en danger de la vie d'autrui ».

Suite à l'ouverture de l'enquête, la société Lubrizol a été mise en examen le 27 février 2020 par le parquet de Paris pour deux chefs d'accusation : le déversement de substances nuisibles dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer (article L. 216-6 du code de l'environnement) et pour manquement dans l'exploitation de son site ayant porté une atteinte grave à la santé et à l'environnement (article L. 511-1 et suivants du code de l'environnement).

En droit pénal, la mise en examen permet, lors de l'instruction d'une affaire judiciaire, de prendre des mesures de contrainte à l'égard d'une personne à l'encontre de laquelle il existe des indices graves ou concordants dans la commission d'une infraction. La société Lubrizol a été placée sous contrôle judiciaire avec l'obligation de s'acquitter d'une caution de 375 000 euros et de constituer une provision à hauteur de 4 millions d'euros afin de pouvoir régler, le cas échéant, la réparation des dommages causés<sup>3</sup>.

La société Normandie Logistique quant à elle, a été placée sous le statut de témoin assisté pour ne pas avoir transmis au préfet des indications relatives à une installation classée fonctionnant au bénéfice des droits acquis et pour exploitation non conforme d'une installation classée. Le statut de témoin assisté permet de mettre en cause une personne soupçonnée de la commission d'une infraction dans une affaire pénale sans que les soupçons retenus à l'encontre de cette personne soient suffisants pour la mettre en examen.

Si l'origine et les causes de l'incendie n'ont toujours pas été établies publiquement, selon les informations du journal Le Monde qui a eu accès au dossier d'instruction, le feu serait parti

---

<sup>1</sup> Gouvernement. « Rouen, le point sur la situation ». [En ligne] <https://www.gouvernement.fr/transparence-rouen> (consulté le 30 août 2020).

<sup>2</sup> Le Monde. « Incendie de Rouen : Lubrizol mise en examen pour atteinte grave à la santé et à l'environnement ». 28 février 2020 [En ligne] [https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/02/27/lubrizol-mise-en-examen-pour-les-degats-environnementaux-causes-par-l-incendie-de-rouen\\_6031075\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/02/27/lubrizol-mise-en-examen-pour-les-degats-environnementaux-causes-par-l-incendie-de-rouen_6031075_3244.html) (consulté le 30 août 2020).

<sup>3</sup> Actu.fr. « Incendie de Rouen : la société Lubrizol mise en examen par le parquet de Paris ». 27 février 2020 [En ligne] [https://actu.fr/normandie/rouen\\_76540/incendie-rouen-societe-lubrizol-mise-examen-par-parquet-paris\\_31796634.html](https://actu.fr/normandie/rouen_76540/incendie-rouen-societe-lubrizol-mise-examen-par-parquet-paris_31796634.html) (consulté le 31 août 2020).

de deux radiateurs électriques situés dans un local de l'entreprise Normandie Logistique<sup>4</sup>. Cette dernière a immédiatement contesté toute implication dans l'incendie.

L'instruction est actuellement toujours en cours. Si les faits retenus sont bel et bien constitutifs d'infractions pénales, le dossier sera alors transmis au juge pour l'ouverture d'un procès.

L'activité de l'usine qui a repris partiellement dès décembre 2019, a été autorisée à accroître davantage sa reprise d'activité suite à un avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST), le 7 juillet 2020<sup>5</sup>.

Le 1er septembre 2020, une vaste enquête épidémiologique a été lancée par Santé Public France (établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de la Santé) auprès de 5 200 habitants de Seine-Maritime afin de les interroger sur leur perception de l'incendie et l'impact éventuel qu'il a pu causer sur leur santé<sup>6</sup>. Les résultats seront disponibles entre la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021.

**Fiche rédigée par Marie VAN VLASSELAER, membre de Notre Affaire à Tous**

---

<sup>4</sup> Ouest France. « Incendie de l'usine Lubrizol à Rouen. Le feu serait parti d'une entreprise voisine ». 20 mai 2020 [En ligne] <https://www.ouest-france.fr/societe/lubrizol/incendie-de-l-usine-lubrizol-rouen-le-feu-serait-parti-d-une-entreprise-voisine-6841377#:~:text=Qui%20est%20responsable%20de%20l'incendie%20de%20l'usine%20Lubrizol%20%3F&text=Selon%20les%20informations%20du%20journal,l'usine%2C%20Normandie%20Logistique> (consulté le 31 août 2020).

<sup>5</sup> France3Normandie. « Lubrizol : une nouvelle reprise d'activité autorisée sur le site de Rouen ». 8 juillet 2020 [En ligne] <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/rouen/lubrizol-nouvelle-reprise-activite-autorisee-site-rouen-1851466.html> (consulté le 31 août 2020).

<sup>6</sup> Le Monde. « Lubrizol : une enquête épidémiologique menée auprès de plus de 5 000 personnes ». 31 août 2020. [https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/08/31/lubrizol-une-enquete-epidemiologique-menee-aupres-de-plus-de-5-000-personnes\\_6050480\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/08/31/lubrizol-une-enquete-epidemiologique-menee-aupres-de-plus-de-5-000-personnes_6050480_3244.html) (consulté le 31 août 2020).